

Université d'Orléans
Direction des affaires financières

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Prestations de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Consultation n°

04 FCS 2026

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA PRESTATION.....	3
2. CONTEXTE ET CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS.....	4

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. OBJET DE LA PRESTATION

■ Objet de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Prestations de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

L'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2 est une obligation pour l'obtention du Diplôme d'Etat des étudiants en kinésithérapie conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié le 1er juillet 2019.

Cette formation a pour objet « l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale ». Chaque étudiant de l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK-CVL) doit justifier de cette attestation AFGSU niveau 2.

L'arrêté relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 précise la durée de la formation, 3 jours (soit 21 heures) et son organisation en trois modules distincts :

- Module 1 : Urgences vitales (10 heures et demie)
- Module 2 : Urgences potentielles (7 heures)
- Module 3 : Risques collectifs (3 heures et demie)

L'organisme doit justifier d'un agrément de centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) pour mettre en œuvre la formation aux gestes et soins d'urgences (FGSU.)

Le matériel nécessaire à la formation est mis à disposition par le titulaire que la formation ait lieu au sein de l'organisme de formation et/ou à l'EUK-CVL.

La formation se déroule pour l'année universitaire 2026-2027 :

- Entre septembre 2026 et décembre 2026 : troisième journée de formation pour les L3 ;
- Entre janvier 2027 et juillet 2027 : première et deuxième journée de formation pour les L2.

La formation se déroule pour l'année universitaire 2027-2028 :

- Entre septembre 2027 et décembre 2027 : troisième journée de formation pour les L3 ;
- Entre janvier 2028 et juillet 2028 : première et deuxième journée de formation pour les L2.

Chaque journée de formation permet que toute une promotion en bénéficie. Ainsi, l'organisme de formation doit proposer une prise en charge de 10 groupes soit 13 étudiants par groupe car les 10 groupes ne sont pas le même jour.

■ Lieu d'exécution :

Le lieu d'exécution des prestations est **Métropole orléanaise / dans les locaux du prestataire et/ou à l'EUK/CVL.**

■ Intervenants :

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur **Université d'Orléans**, représenté par **Éric BLOND**, Président de l'Université d'Orléans.

Adresse et coordonnées :

Château de la Source
Avenue du Parc Floral
Orléans Cedex 2
45067 BP 6749
Téléphone : 02.38.49.25.40
Courriel : daf.achats@univ-orleans.fr

Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>

■ Structure et forme du contrat

Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire**.

2. CONTEXTE ET CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

Un planning prévisionnel d'intervention est coconstruit entre l'organisme de formation et l'EUK-CVL avant chaque semestre de l'année universitaire.

Il est envoyé au prestataire en juillet de chaque année pour le premier semestre universitaire et en novembre pour le deuxième semestre universitaire (à partir de l'année scolaire 2026-2027).

La proposition de tarif unitaire par journée de prestation doit tenir compte des frais annexes éventuels (repas, transport et hébergement le cas échéant).